

le 10/10/2007,
Première Journée nationale des dys
" donnons la parole aux dys !"
Les dys en Ile et Vilaine

L'ORTHOPHONISTE

- Comment contacter les soignants ?

Le contact se fait généralement directement par les pages jaunes, le bouche à oreille.

- Rôle du médecin traitant ?

Il établit l'ordonnance pour le bilan.

- Comment prendre rendez-vous ?

Les parents prennent rendez-vous d'abord pour un bilan.

Ils doivent être munis d'une prescription médicale pour un bilan orthophonique prescrit par le médecin traitant ou le pédiatre.

A la suite du bilan, l'orthophoniste envoie un compte-rendu du bilan au médecin prescripteur.

L'orthophoniste est en lien avec le médecin traitant, à l'occasion pour des données médicales.

- Quelles relations avec l'école, le médecin scolaire, l'enseignement référent ?

Au cours de la rééducation, l'orthophoniste est amené à être en relation avec l'école, pour coordonner l'apprentissage avec la rééducation. L'orthophoniste éclaire souvent les enseignants sur les données de la pathologie, aide à mettre en place des moyens plus efficaces pour apprendre.

Il est parfois nécessaire dans certains cas de faire des aménagements à l'école, et l'orthophoniste est alors en lien avec le médecin scolaire puis l'enseignant référent.

Notre conseil :

Nous recommandons souvent aux parents d'enfants que nous suivons et que nous avons diagnostiqué dys..., de contacter le médecin scolaire.

